



Communiqué de presse

Deux salariés de Fleury Michon sanctionnés pour avoir fait grève.

Le jeudi 25 avril 2024, deux salariés ont été convoqués à un entretien disciplinaire préalable à une éventuelle sanction.

La direction leur reproche d'avoir été absents le samedi 6 avril 2024, alors qu'ils étaient planifiés pour travailler. Lors des entretiens du 25 avril 2024, les salariés ont justifié leur absence sur le fait qu'ils étaient en grève.

La direction a qualifié leur comportement de fautif et les a sanctionnés d'un avertissement. Dans le courrier de notification, elle va jusqu'à les menacer de licenciement en cas de récidive.

En agissant de la sorte, la direction intensifie sa répression envers les militants CGT en remettant en cause le droit constitutionnel qu'est le droit de grève.

La CGT demande à la direction de retirer les sanctions et envisage de saisir le tribunal judiciaire pour atteinte au droit de grève.

Contact :

CGT Fleury Michon
B.P 40234
85702 Pouzauges

Tel : 02.51.65.87.13

Mail : cgt.fleury.michon@wanadoo.fr
<https://cgtfleurymichon.reference-syndicale.fr/>

Pouzauges, le 13 mai 2024